

# PRESTATIONS DE SERVICES

## ADMINISTRATION DE BIENS

Extrait des tarifs du Cabinet à compter de décembre 2025 (TVA incluse au taux de 20 %)

<b>GESTION LOCATIVE</b>	<b>LOCATION</b>	<b>COPROPRIETES</b>
<b>Gestion courante</b> *Sur le montant quittancé ou trop perçu : 9.60 % Le taux ci-dessus est donné à titre indicatif : il peut donc être très sensiblement supérieur ou inférieur dans les cas particuliers et est toujours négocié de gré à gré	<b>Négociation baux</b> - Commerciaux et professionnels : 12 % du loyer annuel HT à la charge du locataire avec un minimum de 504 € 6 % du loyer annuel HT à la charge du propriétaire avec un minimum de 504 €	<b>Gestion courante d'un immeuble :</b> Suivant le contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipements, périodicité des comptes des conseils, etc...)
<b>Rédaction d'actes</b> Renouvellement baux commerciaux : 1 mois de loyer HC  <i>Le taux ci-dessus est applicable au renouvellement des baux et sur la différence seulement (pour les autres années restant à courir) lors des révisions périodiques constatées par écrit (lettres ou avenants)</i>	- Baux d'habitation : *A la charge du locataire : soit : • honoraires pour visite, rédaction du bail, constitution du dossier : 8,07€/m <sup>2</sup> de surface habitable • honoraires pour l'établissement de l'état des lieux : 3,03 €/m <sup>2</sup> de surface habitable  soit : • honoraires équivalents à un mois de loyer hors charges. (Application de la formule la moins onéreuse)  *A la charge du propriétaire : • honoraires équivalents à un mois de loyer hors charges.	<b>Mutation-Domiciliation :</b> *Etablissement du pré-état daté en vue de la vente (à la charge du copropriétaire vendeur).....100€  *Etablissement de l'état daté en vue de la vente (à la charge du copropriétaire vendeur) et réactualisation de l'état daté si besoin : .....380 €  *Changement d'adresse : .....5 €
Résiliation anticipée baux commerciaux et renouvellement baux dérogatoires 400 €	Avenant à un bail d'habitation : .....80 €	Tarifs des vacations : (au temps passé y compris déplacement) Heures ouvrables : Gérant-Syndic Responsable .....84 € Après 18 heures : .....+ 15 %
<b>Assurances</b> Sur le montant de l'indemnité perçue en cas de sinistre : .....Vacation Minimum perçu Par dossier : .....75.60 € Renseignements pour établir déclarations T.V.A : .....Vacation	- Baux de stationnement : *A la charge du locataire et du propriétaire : • honoraires équivalents à un mois de loyer hors charges (avec un minimum de 50 €)	<b>TARIF GENERAL</b>  <b>Honoraires sur travaux :</b> *travaux réalisés avec ou sans l'assistance d'un technicien-ingénieur, etc... Pour la gestion administrative et comptable (et non technique) de ces travaux : .....Vacation  *rendez-vous, réception etc : .....Vacation
<b>Tarifs des vacations :</b> (au temps passé y compris déplacement), heures ouvrables : Gestionnaire : .....70 € Collaborateur : .....70 € Après 18 heures : .....+ 25 %	<b>Etats des lieux sans Gestion</b> Studio – P2 : .....130 € P3 – P4 : .....165 € P5 – Maison : .....180 € Hors d'Alès + 10 km : .....+ 40 € Locaux : .....selon surface	<b>Procédure recouvrement</b> 1 <sup>ère</sup> lettre de rappel : .....0 € Mise en demeure LR/AR : .....40 € Remise du dossier à l'huiissier : .....160 € Constitution dossier pour avocat : .....200 € Chèques impayés : .....15 € (Frais de poste en sus) Frais de prélèvement rejeté : .....20 €
<b>Coordination et Gestion administrative des travaux</b> 4,80% du montant des travaux HT du montant des travaux > 1000 € TTC  Gestion des congés bailleur : 30 € + Frais huissier Gestion sinistre : .....30 € Expertise suite sinistre : .....60 € Permis de louer : .....50 € Clôture de compte : .....80 € Restitution dossier Gestion : .....200 € Supplément nombre de lots : .....10 € par lot	Evaluation locative : .....100 €  Rédaction d'un bail d'habitation : .....150 €	<b>Déclarations fiscales</b> Revenus fonciers : .....Vacation Enregistrement : .....Vacation
	<b>TRANSACTION</b> A la charge du vendeur	<b>Subventions-Prêts</b> Ouverture du dossier : .....Vacation Démarches et négociations avec l'organisme de prêt : .....Vacation Frais de dossier : .....0 € Appels de fonds et encaissement pendant la période du prêt : .....Vacation  Recherche en archives : .....7 €/doc. Remboursement des frais et débours justifiés : forfaits variables selon les immeubles
	*Habitations : - de 0 à 20 000 € : .....2 000 € - de 20 001 à 50 000 € : .....10 % - de 50 001 à 80 000 € : .....9 % - de 80 001 à 120 000 € : .....8 % - de 120 001 à 150 000 € : .....7 % - de 150 001 à 300 000 € : .....5 %  *Terrains, commerces, bâtiments : .....10 %  *Fonds de commerce, droit au bail : .....10 %  *Evaluation transaction : .....180 €	